

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 22 mai 2015

Délibération n° 46-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le maintien de la politique indemnitaire 2014 après le 31 décembre 2014 en faveur des agents titulaires BIATSS, des personnels en CDD et CDI, ainsi que la modification des taux du régime indemnitaire applicable au corps des conservateurs au 1er janvier 2014 (de 1.10 à 1.66 selon le taux applicable au grade détenu et en fonction du niveau de responsabilités exercées).

Membres en exercice : 26 membres

| | | |
|-------------------|-----------------|----|
| <u>Votes</u> : 17 | Pour : | 17 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention(s) : | 0 |

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10 juin 2015

Document mis en ligne le : 10 juin 2015